PRÉFÈTE
DU LOT
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Lot**

Santé, Protection Animales et Environnement
304 rue Victor Hugo
Cité Sociale
46004 CAHORS

CAHORS, le 05/06/2023

# Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 01/06/2023

## Contexte et constats

Publié sur GÉORISQUES

**CADIER Claude**

le Soulage
46200 Lachapelle-Auzac

Références : SM/AE23232
Code AIOT : 0100021828

### 1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 01/06/2023 dans l'établissement CADIER Claude implanté le Soulage 46200 Lachapelle-Auzac. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques ( https://www.georisques.gouv.fr/ ).

**Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- CADIER Claude
- le Soulage 46200 Lachapelle-Auzac
- Code AIOT : 0100021828
- Non déclaré ICPE

### 2) Constats

#### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

#### 2-2) Bilan synthétique des constats

Plusieurs plaintes ont été déposées par le voisinage en 2022 et 2023 à cause des odeurs, du bruits et des parasites provenant du chenil.

| N° | Point de contrôle | Référence réglementaire | Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la présente inspection (1) | Proposition de délais |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Nombre de chiens | Décret du 02/12/2021 | Mise en demeure, respect de prescription, Mesures conservatoires | 15 jours |

*(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale*

**2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats**

M. Cadier exerce illégalement une activité classée au titre des ICPE qu'il ne peut pas régulariser compte tenu des distances aux tiers.

**2-4) Fiche de constat**

Nombre de chiens

| |
|---|
| **Référence réglementaire :** Décret du 02/12/2021 |
| **Thème(s) :** Élevage, chenil |
| **Prescription contrôlée :**<br>Nombre de chiens présents sur le site |
| **Constats :** 11 chiens de plus de 4 mois sont présents sur le site situé chez M. Cadier Claude Le Soulage 46200 Lachapelle Auzac dont 9 chiens de chasse et 2 chiens dans la maison. 2 chiots également présents n'ont pas été comptés dans l'effectif au titre de la réglementation sur les installations classées. M. Cadier indique qu'ils ont moins de 4 mois mais sans en apporter la preuve. |
| **Type de suites proposées :** Avec suites |
| **Proposition de suites :** Mise en demeure, respect de prescription, Mesures conservatoires |
| **Proposition de délais :** 15 jours |